

Liste des délibérations examinées par le Conseil communautaire

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

L'an Deux Mille Vingt-deux, le quatorze décembre à 17h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des expositions de Mérinchal, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de la convocation : 7 décembre 2022

Conseillers en exercice : 62

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, RICHIN, SIMON, LE CORRE, JAMME, SCARAMUCCIA, FERRIER, PERRIER S, BOUCHET, PIERRON, MOUNAUD, NOVAIS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MATHIEU *suppléante* MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, FONTVIELLE, DEBAY *suppléante* CHEFDEVILLE, PINLON, LARGE, CHAUSSAT, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : ÉCHEVARNE à PINLON ; GIRAUD LAJOIE à DUBSAY ; TRIMOULINARD à LARGE.

Excusés : DESCLOUX, BIGOURET, JOULOT, SIMONET, VERDIER, LUQUET L, GALINDO, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, SCHMIDT, PLAS, LUQUET A, D'HULSTER, WELZER, MORANÇAIS, CORDIER, ROULLAND, BRUNET.

Secrétaire de séance : Félix BERGER

N° d'ordre	N° de délibération	Délibération	Sens de la décision	Vote																																															
ÉLECTION vice-président																																																			
		7 ^{ème} Vice-président Compétence « Écoles »	Patrick MOUNAUD - Maire de Flayat Élu avec 37 voix	Votants 40 Nuls et blancs 3 Exprimés 37 Majorité ab 21																																															
GOVERNANCE																																																			
1	2022-180	Actualisation des indemnités des élus <i>Délibération modificative à la délibération 2022-110 du 27 juillet 2022</i>	<p>Suite à la démission du 7^{ème} vice-président, David SCHMIDT, il convient de le remplacer et de verser une indemnité au nouveau Vice-président élu et ce, à compter du 14/12/2022.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="3">INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS</th> </tr> <tr> <th>Taux maximal (en % de l'I. B. 1027)</th> <th>Taux voté</th> <th>Montant brut = en % de l'indemnité maxi et en €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>GUYONNET Gérard, Président</td> <td>48,75</td> <td>43.87</td> <td>1 706.47</td> </tr> <tr> <td>SIMONET Valérie, 1^{ère} Vice-présidente</td> <td>20,63</td> <td>18.56</td> <td>722.14</td> </tr> <tr> <td>DUBSAY Jean-Claude, 2^{ème} Vice-président</td> <td>20,63</td> <td>18.56</td> <td>722.14</td> </tr> <tr> <td>BERTHON Leïlha, 3^{ème} Vice-présidente</td> <td>20,63</td> <td>18.56</td> <td>722.14</td> </tr> <tr> <td>GRASS Alain, 4^{ème} Vice-président</td> <td>20,63</td> <td>18.56</td> <td>722.14</td> </tr> <tr> <td>VENTENAT Marie-Françoise, 5^{ème} Vice-présidente</td> <td>20,63</td> <td>18.56</td> <td>722.14</td> </tr> <tr> <td>GRANGE David, 6^{ème} Vice-président</td> <td>20,63</td> <td>18.56</td> <td>722.14</td> </tr> <tr> <td>MOUNAUD Patrick, 7^{ème} Vice-président</td> <td>20,63</td> <td>18.56</td> <td>722.14</td> </tr> <tr> <td>BIGOURET Jean-Jacques, 8^{ème} Vice-président</td> <td>20,63</td> <td>18.56</td> <td>722.14</td> </tr> <tr> <td>RICHIN Denis, 9^{ème} Vice-président</td> <td>20,63</td> <td>18.56</td> <td>722.14</td> </tr> </tbody> </table>		INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS			Taux maximal (en % de l'I. B. 1027)	Taux voté	Montant brut = en % de l'indemnité maxi et en €	GUYONNET Gérard, Président	48,75	43.87	1 706.47	SIMONET Valérie, 1 ^{ère} Vice-présidente	20,63	18.56	722.14	DUBSAY Jean-Claude, 2 ^{ème} Vice-président	20,63	18.56	722.14	BERTHON Leïlha, 3 ^{ème} Vice-présidente	20,63	18.56	722.14	GRASS Alain, 4 ^{ème} Vice-président	20,63	18.56	722.14	VENTENAT Marie-Françoise, 5 ^{ème} Vice-présidente	20,63	18.56	722.14	GRANGE David, 6 ^{ème} Vice-président	20,63	18.56	722.14	MOUNAUD Patrick, 7 ^{ème} Vice-président	20,63	18.56	722.14	BIGOURET Jean-Jacques, 8 ^{ème} Vice-président	20,63	18.56	722.14	RICHIN Denis, 9 ^{ème} Vice-président	20,63	18.56	722.14	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
	INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS																																																		
	Taux maximal (en % de l'I. B. 1027)	Taux voté	Montant brut = en % de l'indemnité maxi et en €																																																
GUYONNET Gérard, Président	48,75	43.87	1 706.47																																																
SIMONET Valérie, 1 ^{ère} Vice-présidente	20,63	18.56	722.14																																																
DUBSAY Jean-Claude, 2 ^{ème} Vice-président	20,63	18.56	722.14																																																
BERTHON Leïlha, 3 ^{ème} Vice-présidente	20,63	18.56	722.14																																																
GRASS Alain, 4 ^{ème} Vice-président	20,63	18.56	722.14																																																
VENTENAT Marie-Françoise, 5 ^{ème} Vice-présidente	20,63	18.56	722.14																																																
GRANGE David, 6 ^{ème} Vice-président	20,63	18.56	722.14																																																
MOUNAUD Patrick, 7 ^{ème} Vice-président	20,63	18.56	722.14																																																
BIGOURET Jean-Jacques, 8 ^{ème} Vice-président	20,63	18.56	722.14																																																
RICHIN Denis, 9 ^{ème} Vice-président	20,63	18.56	722.14																																																

Liste des délibérations examinées par le Conseil communautaire
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

N° d'ordre	N° de délibération	Délibération	Sens de la décision	Vote																
			<p>Après avoir délibéré, le Conseil communautaire,</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE les indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents comme indiqué ci-dessus ; - DIT que ces indemnités seront versées à compter du 14/12/2022 pour Patrick MOUNAUD, 7^{ème} vice-président; - DIT que les crédits correspondants seront inscrits annuellement au budget principal de la Communauté de communes ; - DIT que les indemnités seront revalorisées automatiquement en application des décrets portant majoration de la valeur du point indiciaire ; - DIT qu'un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées est intégré à la présente délibération. 																	
FINANCES																				
2	2022-181	<p align="center">Adhésion de la commune de Vallière au groupement de commande de carburants</p>	<p>Considérant la délibération du 16 juin 2021 de la commune de Vallière, prise avant la signature finale de la convention constitutive, et actant de son intention d'adhérer au groupement ;</p> <p>Considérant la transmission tardive de la délibération au coordonnateur et la demande de maintien de son adhésion de la commune de Vallière ;</p> <p>Considérant que l'article 10 de la convention constitutive dispose que « toute modification de la convention donne lieu à la signature d'un avenant dans les mêmes termes pour l'ensemble des membres du groupement ».</p> <p>Après avoir délibéré, le Conseil communautaire,</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 de la convention constitutive ayant pour objet l'adhésion de la commune de Vallière au groupement de commandes, conformément à l'article 10 de la convention constitutive. Le projet d'avenant est joint à la présente délibération. 	<p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>																
3	2022-182	<p align="center">Ouverture anticipée du ¼ des crédits d'investissement pour l'année 2023</p> <p align="center"><i>Annule & remplace la délibération 2022-157 du 30 novembre 2022</i></p>	<p>Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>Considérant que la date limite d'adoption des prochains budgets est fixée au 15 avril 2023,</p> <p>Considérant la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement durant cette période de transition,</p> <p>Après avoir délibéré, le Conseil communautaire,</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif principal et à l'ensemble des budgets annexes de l'année 2022, et ceci dès le 1^{er} janvier 2023 jusqu'au vote des prochains budgets, conformément au tableau détaillé repris en annexe. (Excluant les crédits afférents au remboursement de la dette). 	<p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>																
4	2022-183	<p align="center">Subvention d'équilibre - Budget Locaux nus</p>	<p>La subvention attendue Feder pour les « Ateliers de la mine » d'un montant de 55 081 € est forclosée et ne sera donc pas versée.</p> <p>Afin de solder cette opération, il convient de verser une subvention d'équilibre d'un montant de 55 081 € comme suit :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="4">SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE</th> </tr> <tr> <th colspan="2">COMPTE</th> <th>Budget annexe</th> <th>Subvention d'équilibre 2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>657363</td> <td>Services à caractère administratif</td> <td>BUDGET PRINCIPAL</td> <td>55 081 €</td> </tr> <tr> <td>7477</td> <td>participation - budget communautaire</td> <td>LOCAUX NUS</td> <td>55 081 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Après avoir délibéré, le Conseil communautaire,</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE cette subvention d'équilibre du budget principal vers le budget « Locaux nus » pour un montant de 55 081 €. 	SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE				COMPTE		Budget annexe	Subvention d'équilibre 2022	657363	Services à caractère administratif	BUDGET PRINCIPAL	55 081 €	7477	participation - budget communautaire	LOCAUX NUS	55 081 €	<p>ADOPTÉ À LA MAJORITÉ</p> <p>1 abstention</p>
SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE																				
COMPTE		Budget annexe	Subvention d'équilibre 2022																	
657363	Services à caractère administratif	BUDGET PRINCIPAL	55 081 €																	
7477	participation - budget communautaire	LOCAUX NUS	55 081 €																	

Liste des délibérations examinées par le Conseil communautaire
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

N° d'ordre	N° de délibération	Délibération	Sens de la décision	Vote																																																																																																																																																																																																																																																													
FINANCES - Suite																																																																																																																																																																																																																																																																	
5	2022-184	Décision modificative : Budget "Locaux nus" Ajustement du budget 2022	<p>Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, DÉCIDE de valider la décision modificative présentée :</p> <p align="center">OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Virement de crédit</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">INTITULÉS DES COMPTES</th> <th colspan="2">DIMINUT* / CREDITS ALLOUES</th> <th colspan="2">AUGMENTATION DES CREDITS</th> </tr> <tr> <th>COMPTES</th> <th>MONTANTS (€)</th> <th>COMPTES</th> <th>MONTANTS (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taxes foncières</td> <td></td> <td></td> <td>63512</td> <td>20 000,00</td> </tr> <tr> <td>Subventions de fonctmt aux ass. & autres personnes de droit privé</td> <td>6574</td> <td>10 000,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Intérêts réglés à l'échéance</td> <td>66111</td> <td>10 000,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>DEPENSES - FONCTIONNEMENT</td> <td></td> <td>20 000,00</td> <td></td> <td>20 000,00</td> </tr> <tr> <td>Participations - GFP de rattachement</td> <td></td> <td></td> <td>74751</td> <td>55 081,00</td> </tr> <tr> <td>Participations - Budg. communautaire & fonds structurels</td> <td>7477</td> <td>55 081,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>RECETTES - FONCTIONNEMENT</td> <td></td> <td>55 081,00</td> <td></td> <td>55 081,00</td> </tr> </tbody> </table>	INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS		COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)	Taxes foncières			63512	20 000,00	Subventions de fonctmt aux ass. & autres personnes de droit privé	6574	10 000,00			Intérêts réglés à l'échéance	66111	10 000,00			DEPENSES - FONCTIONNEMENT		20 000,00		20 000,00	Participations - GFP de rattachement			74751	55 081,00	Participations - Budg. communautaire & fonds structurels	7477	55 081,00			RECETTES - FONCTIONNEMENT		55 081,00		55 081,00	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ 1 abstention																																																																																																																																																																																																																	
INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS																																																																																																																																																																																																																																																														
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)																																																																																																																																																																																																																																																													
Taxes foncières			63512	20 000,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Subventions de fonctmt aux ass. & autres personnes de droit privé	6574	10 000,00																																																																																																																																																																																																																																																															
Intérêts réglés à l'échéance	66111	10 000,00																																																																																																																																																																																																																																																															
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		20 000,00		20 000,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Participations - GFP de rattachement			74751	55 081,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Participations - Budg. communautaire & fonds structurels	7477	55 081,00																																																																																																																																																																																																																																																															
RECETTES - FONCTIONNEMENT		55 081,00		55 081,00																																																																																																																																																																																																																																																													
6	2022-185	Décision modificative : Budget principal Ajustement du budget 2022	<p>Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, DÉCIDE de valider la décision modificative présentée :</p> <p align="center">OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Virement de crédit</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">INTITULÉS DES COMPTES</th> <th colspan="2">DIMINUT* / CREDITS ALLOUES</th> <th colspan="2">AUGMENTATION DES CREDITS</th> </tr> <tr> <th>COMPTES</th> <th>MONTANTS (€)</th> <th>COMPTES</th> <th>MONTANTS (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dépenses imprévues</td> <td>022</td> <td>360 000,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Eau et assainissement</td> <td></td> <td></td> <td>60611</td> <td>1 000,00</td> </tr> <tr> <td>Energie - Electricité</td> <td></td> <td></td> <td>60612</td> <td>12 500,00</td> </tr> <tr> <td>Carburants</td> <td></td> <td></td> <td>60622</td> <td>7 000,00</td> </tr> <tr> <td>Fournitures d'entretien</td> <td></td> <td></td> <td>60631</td> <td>6 000,00</td> </tr> <tr> <td>Fournitures de voirie</td> <td></td> <td></td> <td>60633</td> <td>3 800,00</td> </tr> <tr> <td>Fournitures administratives</td> <td></td> <td></td> <td>6064</td> <td>1 000,00</td> </tr> <tr> <td>Fournitures scolaires</td> <td></td> <td></td> <td>6067</td> <td>5 000,00</td> </tr> <tr> <td>Locations mobilières</td> <td></td> <td></td> <td>6135</td> <td>1 000,00</td> </tr> <tr> <td>Autres bâtiments</td> <td></td> <td></td> <td>615228</td> <td>1 919,00</td> </tr> <tr> <td>Matériel roulant</td> <td></td> <td></td> <td>61551</td> <td>6 000,00</td> </tr> <tr> <td>Autres biens mobiliers</td> <td></td> <td></td> <td>61558</td> <td>5 000,00</td> </tr> <tr> <td>Documentation générale et technique</td> <td></td> <td></td> <td>6182</td> <td>1 500,00</td> </tr> <tr> <td>Versements à des organismes de formation</td> <td></td> <td></td> <td>6184</td> <td>1 100,00</td> </tr> <tr> <td>Personnel affecté par la commune membre du GFP</td> <td></td> <td></td> <td>6217</td> <td>300 000,00</td> </tr> <tr> <td>Autre personnel extérieur</td> <td></td> <td></td> <td>6218</td> <td>25 000,00</td> </tr> <tr> <td>Honoraires</td> <td></td> <td></td> <td>6226</td> <td>10 000,00</td> </tr> <tr> <td>Fêtes et cérémonies</td> <td></td> <td></td> <td>6232</td> <td>1 500,00</td> </tr> <tr> <td>Catalogues et imprimés</td> <td></td> <td></td> <td>6236</td> <td>4 000,00</td> </tr> <tr> <td>Transports de biens</td> <td></td> <td></td> <td>6241</td> <td>1 000,00</td> </tr> <tr> <td>Transports collectifs</td> <td></td> <td></td> <td>6247</td> <td>8 000,00</td> </tr> <tr> <td>Voyages et déplacements</td> <td></td> <td></td> <td>6251</td> <td>4 100,00</td> </tr> <tr> <td>Frais de télécommunications</td> <td></td> <td></td> <td>6262</td> <td>7 500,00</td> </tr> <tr> <td>Frais de nettoyage des locaux</td> <td></td> <td></td> <td>6283</td> <td>6 000,00</td> </tr> <tr> <td>Remb. de frais à d'autres organismes</td> <td></td> <td></td> <td>62878</td> <td>8 000,00</td> </tr> <tr> <td>Autres services extérieurs</td> <td>6288</td> <td>15 000,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Taxes et impôts sur les véhicules</td> <td></td> <td></td> <td>6355</td> <td>500,00</td> </tr> <tr> <td>Rémunération principale</td> <td></td> <td></td> <td>64111</td> <td>1 900,00</td> </tr> <tr> <td>NBI, suppl. familial de traitmt, indemnité de résidence</td> <td></td> <td></td> <td>64112</td> <td>2 135,00</td> </tr> <tr> <td>Autres emplois d'insertion</td> <td></td> <td></td> <td>64168</td> <td>3 500,00</td> </tr> <tr> <td>Rémunérations des apprentis</td> <td></td> <td></td> <td>64171</td> <td>2 800,00</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">INTITULÉS DES COMPTES</th> <th colspan="2">DIMINUT* / CREDITS ALLOUES</th> <th colspan="2">AUGMENTATION DES CREDITS</th> </tr> <tr> <th>COMPTES</th> <th>MONTANTS (€)</th> <th>COMPTES</th> <th>MONTANTS (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Prime inflation apprenti</td> <td></td> <td></td> <td>64172</td> <td>4 400,00</td> </tr> <tr> <td>Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.</td> <td></td> <td></td> <td>6451</td> <td>17 300,00</td> </tr> <tr> <td>Cotisations aux caisses de retraites</td> <td></td> <td></td> <td>6453</td> <td>400,00</td> </tr> <tr> <td>Cotisations pour assurance du personnel</td> <td></td> <td></td> <td>6455</td> <td>13 117,00</td> </tr> <tr> <td>Versement au F.N.C. du supplément familial</td> <td></td> <td></td> <td>6456</td> <td>14 500,00</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td></td> <td></td> <td>6518</td> <td>2 000,00</td> </tr> <tr> <td>Services à caractère administratif</td> <td></td> <td></td> <td>657363</td> <td>55 081,00</td> </tr> <tr> <td>Dotatⁿ aux amort. des immo. incorporelles et corporelles</td> <td></td> <td></td> <td>6811</td> <td>55 100,00</td> </tr> <tr> <td>DE PENSES - FONCTIONNEMENT</td> <td></td> <td>375 000,00</td> <td></td> <td>600 652,00</td> </tr> <tr> <td>Remboursements sur rémunérations du personnel</td> <td></td> <td></td> <td>6419</td> <td>75 000,00</td> </tr> <tr> <td>Remb. frais par les communes membres du GFP</td> <td></td> <td></td> <td>70875</td> <td>20 000,00</td> </tr> <tr> <td>Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunal</td> <td>73223</td> <td>1 107,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Fraction de TVA</td> <td></td> <td></td> <td>7382</td> <td>99 187,00</td> </tr> <tr> <td>Dotatⁿ d'intercommunalité</td> <td></td> <td></td> <td>74124</td> <td>21 572,00</td> </tr> <tr> <td>Autres attributions et participations</td> <td></td> <td></td> <td>7488</td> <td>11 000,00</td> </tr> <tr> <td>RECETTES - FONCTIONNEMENT</td> <td></td> <td>1 107,00</td> <td></td> <td>226 759,00</td> </tr> </tbody> </table>	INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS		COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)	Dépenses imprévues	022	360 000,00			Eau et assainissement			60611	1 000,00	Energie - Electricité			60612	12 500,00	Carburants			60622	7 000,00	Fournitures d'entretien			60631	6 000,00	Fournitures de voirie			60633	3 800,00	Fournitures administratives			6064	1 000,00	Fournitures scolaires			6067	5 000,00	Locations mobilières			6135	1 000,00	Autres bâtiments			615228	1 919,00	Matériel roulant			61551	6 000,00	Autres biens mobiliers			61558	5 000,00	Documentation générale et technique			6182	1 500,00	Versements à des organismes de formation			6184	1 100,00	Personnel affecté par la commune membre du GFP			6217	300 000,00	Autre personnel extérieur			6218	25 000,00	Honoraires			6226	10 000,00	Fêtes et cérémonies			6232	1 500,00	Catalogues et imprimés			6236	4 000,00	Transports de biens			6241	1 000,00	Transports collectifs			6247	8 000,00	Voyages et déplacements			6251	4 100,00	Frais de télécommunications			6262	7 500,00	Frais de nettoyage des locaux			6283	6 000,00	Remb. de frais à d'autres organismes			62878	8 000,00	Autres services extérieurs	6288	15 000,00			Taxes et impôts sur les véhicules			6355	500,00	Rémunération principale			64111	1 900,00	NBI, suppl. familial de traitmt, indemnité de résidence			64112	2 135,00	Autres emplois d'insertion			64168	3 500,00	Rémunérations des apprentis			64171	2 800,00	INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS		COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)	Prime inflation apprenti			64172	4 400,00	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.			6451	17 300,00	Cotisations aux caisses de retraites			6453	400,00	Cotisations pour assurance du personnel			6455	13 117,00	Versement au F.N.C. du supplément familial			6456	14 500,00	Autres			6518	2 000,00	Services à caractère administratif			657363	55 081,00	Dotat ⁿ aux amort. des immo. incorporelles et corporelles			6811	55 100,00	DE PENSES - FONCTIONNEMENT		375 000,00		600 652,00	Remboursements sur rémunérations du personnel			6419	75 000,00	Remb. frais par les communes membres du GFP			70875	20 000,00	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunal	73223	1 107,00			Fraction de TVA			7382	99 187,00	Dotat ⁿ d'intercommunalité			74124	21 572,00	Autres attributions et participations			7488	11 000,00	RECETTES - FONCTIONNEMENT		1 107,00		226 759,00	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS																																																																																																																																																																																																																																																														
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)																																																																																																																																																																																																																																																													
Dépenses imprévues	022	360 000,00																																																																																																																																																																																																																																																															
Eau et assainissement			60611	1 000,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Energie - Electricité			60612	12 500,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Carburants			60622	7 000,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Fournitures d'entretien			60631	6 000,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Fournitures de voirie			60633	3 800,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Fournitures administratives			6064	1 000,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Fournitures scolaires			6067	5 000,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Locations mobilières			6135	1 000,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Autres bâtiments			615228	1 919,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Matériel roulant			61551	6 000,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Autres biens mobiliers			61558	5 000,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Documentation générale et technique			6182	1 500,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Versements à des organismes de formation			6184	1 100,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Personnel affecté par la commune membre du GFP			6217	300 000,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Autre personnel extérieur			6218	25 000,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Honoraires			6226	10 000,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Fêtes et cérémonies			6232	1 500,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Catalogues et imprimés			6236	4 000,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Transports de biens			6241	1 000,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Transports collectifs			6247	8 000,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Voyages et déplacements			6251	4 100,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Frais de télécommunications			6262	7 500,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Frais de nettoyage des locaux			6283	6 000,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Remb. de frais à d'autres organismes			62878	8 000,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Autres services extérieurs	6288	15 000,00																																																																																																																																																																																																																																																															
Taxes et impôts sur les véhicules			6355	500,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Rémunération principale			64111	1 900,00																																																																																																																																																																																																																																																													
NBI, suppl. familial de traitmt, indemnité de résidence			64112	2 135,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Autres emplois d'insertion			64168	3 500,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Rémunérations des apprentis			64171	2 800,00																																																																																																																																																																																																																																																													
INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS																																																																																																																																																																																																																																																														
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)																																																																																																																																																																																																																																																													
Prime inflation apprenti			64172	4 400,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.			6451	17 300,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Cotisations aux caisses de retraites			6453	400,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Cotisations pour assurance du personnel			6455	13 117,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Versement au F.N.C. du supplément familial			6456	14 500,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Autres			6518	2 000,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Services à caractère administratif			657363	55 081,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Dotat ⁿ aux amort. des immo. incorporelles et corporelles			6811	55 100,00																																																																																																																																																																																																																																																													
DE PENSES - FONCTIONNEMENT		375 000,00		600 652,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Remboursements sur rémunérations du personnel			6419	75 000,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Remb. frais par les communes membres du GFP			70875	20 000,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunal	73223	1 107,00																																																																																																																																																																																																																																																															
Fraction de TVA			7382	99 187,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Dotat ⁿ d'intercommunalité			74124	21 572,00																																																																																																																																																																																																																																																													
Autres attributions et participations			7488	11 000,00																																																																																																																																																																																																																																																													
RECETTES - FONCTIONNEMENT		1 107,00		226 759,00																																																																																																																																																																																																																																																													
ASSAINISSEMENT																																																																																																																																																																																																																																																																	
7	2022-186	Réhabilitation du réseau du collège d'Auzances Annule et remplace 2022-147 et 148	<p>Vu les délibérations n° 2022-147 et n°2022-148, il apparait une incohérence dans la rédaction des deux conventions. La rédaction des deux conventions a été rectifiée en conséquence, sans modification substantielle des conditions, et transmises aux parties concernées pour approbation.</p> <p>Madame Valérie SIMONET, Présidente du Conseil Départemental, ne prend pas part au vote.</p> <p>Après avoir délibéré, le Conseil communautaire</p>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ 1 abstention																																																																																																																																																																																																																																																													

Liste des délibérations examinées par le Conseil communautaire
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

			<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE les projets de conventions dans leurs versions rectifiées ; - AUTORISE le Président à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Auzances pour la réalisation des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement situé dans l'enceinte du collège d'Auzances, y compris la zone amont ; - AUTORISE le Président à signer, après signature de la commune d'Auzances, la convention de groupement avec le Conseil Départemental pour la réalisation de la consultation d'entreprises ; - PRÉCISE que la présente délibération annule et remplace les délibérations n° 2022-147 et n°2022-148 du 26 octobre 2022. 	
LA NAUTE				
8	2022-187	Gestion du site	<p>Considérant que le 7 novembre 2021, lors d'une réunion avec les différents acteurs du dossier, Monsieur le sous-préfet d'Aubusson a pris note des difficultés tant juridiques et financières générées par cette restitution aux communes,</p> <p>Considérant qu'au terme de cette réunion, décision a été prise de reporter la décision pour l'année 2022, de faire réaliser une étude afin de trouver une solution pérenne et d'établir un calendrier précis de mise en place,</p> <p>Considérant que l'étude confiée au cabinet KPMG n'est pas tout à fait finalisée, ce qui ne permet pas aujourd'hui aux élus de statuer définitivement,</p> <p>Considérant que le service des « finances », appuyé de la DGFIP, a été sollicité afin de mesurer les impacts financiers de la décision de restitution aux communes ou de prise en charge par la collectivité,</p> <p>Considérant qu'un groupe de réflexion s'est constitué avec les communes de Champagnat et Saint-Domet afin de mettre en œuvre un programme d'actions précis pour 2023 à partir des éléments d'analyse demandés mais non finalisés à ce jour,</p> <p>Après avoir délibéré, le Conseil communautaire,</p> <ul style="list-style-type: none"> - REPORTE l'application de la décision de restitution du site de La Naute aux communes de Saint-Domet et Champagnat au 1^{er} janvier 2024 ; - PRÉCISE que, pour l'année 2023, la gestion du site restera de compétence intercommunale jusqu'au 31 décembre 2023 et définie d'intérêt communautaire sur la même période au sein de la compétence : « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ». - AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier. 	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
9	2022-188	Réorganisation des pôles	<p>Considérant la nécessité croissante de performance qui pèse sur les intercommunalités, compte tenu du contexte budgétaire contraint dans lequel elles évoluent aujourd'hui,</p> <p>Considérant que le souhait de la communauté de communes d'aborder de manière plus transversale les politiques publiques qui conditionnent son action au niveau local, au regard d'un contexte réglementaire en constante évolution,</p> <p>Considérant le souhait de la collectivité de restructurer ses services afin de garantir davantage de cohérence et une meilleure complémentarité au cœur de son administration,</p> <p>Considérant le souhait de la collectivité de développer la solidarité au sein des services mais aussi de renforcer la collaboration entre les élus, les cadres et les agents, tout en donnant du sens aux</p>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ 1 contre 7 abstentions

Liste des délibérations examinées par le Conseil communautaire
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

			<p>actions et respectant l'intégrité du territoire par la conservation des trois pôles composant la communauté de communes,</p> <p>Considérant qu'une première démarche a été engagée afin de rechercher la meilleure organisation possible qui répond aux enjeux évoqués.</p> <p>Considérant que le projet de réorganisation sera soumis au conseil communautaire prochainement, une fois la réflexion aboutie et validée par les instances paritaires (CST/CAP)</p> <p>Après avoir délibéré, le Conseil communautaire,</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE la démarche de restructuration des services pour les rendre plus efficient ; - MAINTIENT ET CONFORTE les pôles de Chénérailles et de Crocq, annexes du siège d'Auzances ; - ENGAGE une politique de territorialité pour mieux répondre aux attentes de la population ; - INSCRIT ce développement territorial dans le projet de territoire. 	
--	--	--	---	--

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h.

Fait à Auzances, le 22 décembre 2022

Publié le 22 décembre 2022